**Collège Jean Rostand**

Route de Cahors

82400 VALENCE D’AGEN

Téléphone 05-63-29-57-00 - Fax 05-63-29-57-22

Courriel : [matthieu.tinseau@ac-toulouse.fr](mailto:matthieu.tinseau@ac-toulouse.fr)

[0820029l@ac-toulouse.fr](mailto:0820029l@ac-toulouse.fr)

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Contrat de vérification annuelle des extincteurs**

**Demande de Devis**

***Marché Public de fournitures courantes et services -***

***Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret n° 2011-1000 du 25 août 2011).***

**Sommaire**

Contenu

[Article 1. Désignation des parties 3](#_Toc430355595)

[Article 2. Contenu du marché 3](#_Toc430355596)

[2.1 Objet du marché 3](#_Toc430355597)

[2.2 Durée du marché 3](#_Toc430355598)

[2.3Décomposition en postes 3](#_Toc430355599)

[2.4 Date de commencement d’exécution de la prestation 3](#_Toc430355600)

[Article 3. Documents contractuels 3](#_Toc430355601)

[3.1 Pièces particulières 3](#_Toc430355602)

[3.2 Critères intervenant pour le jugement des offres 4](#_Toc430355603)

[3.3 Pièces générales 4](#_Toc430355604)

[Article 4. Information sur le lieu de livraison et la fourniture 4](#_Toc430355605)

[Article 5. Prix 5](#_Toc430355606)

[5.1 Modalités d’établissement des prix 5](#_Toc430355607)

[5.2 Révision des prix 5](#_Toc430355608)

[Article 6. Services annexes 6](#_Toc430355612)

[Article 7. Facturation et paiement 6](#_Toc430355613)

# Article 1. Désignation des parties

Les parties contractantes sont :

Le Collège Jean Rostand par M. NABIAS Claude, Principal, d’une part,

Le titulaire du marché au sens de l’article 2-1 du CCAG, désigné dans l’acte d’engagement, d’autre part.

# Article 2. Contenu du marché

## 2.1 Objet du marché

Le marché comprend la vérification annuelle des extincteurs suivants, ainsi que leur remplacement à l’identique au prix indiqué dans le marché lorsque leur durée de validité à expirer ou qu’ils ne sont plus fonctionnels, les recharges, remplacement des goupilles out tout autre mise à jour nécessaire pour le bon fonctionnement de l’appareil :

* 2 extincteurs poudre 2KG
* 4 extincteurs poudre 6KG
* 1 extincteur eau 9L
* 30 extincteurs eau 6L
* 9 extincteurs CO2 5KG
* 1 extincteurs CO2 2KG 2KG

## 2.2 Durée du marché

La durée du marché est fixée à 3 an à compter du 1er janvier 2017 et jusqu’au 31 décembre 2019.

## 2.3Décomposition en postes

L’ensemble des fournitures fait l’objet d’un marché unique.

## 2.4 Date de commencement d’exécution de la prestation

Le début de la convention est fixé au 1er janvier 2017

# Article 3. Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous.

## 3.1 Pièces particulières

* l’offre financière détaillée du titulaire.
* Le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).
* Une proposition de contrat

## 3.2 Critères intervenant pour le jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l’offre qu’il juge la plus intéressante en tenant compte des critères pondérés énoncés ci-dessous par ordre décroissant :

* Prix : 70 %
* Qualité des services associés : 30 % (Délais d’intervention en cas de besoin, qualité de l’organisation technique et commerciale, responsabilité sociale et environnementale du fournisseur)

## 3.3 Pièces générales

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales(CCAG), applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services
* Les normes françaises homologuées

Le titulaire ne pourra se prévaloir, dans l’exercice de sa mission, d’une quelconque ignorance de ces textes, et, d’une manière générale, de toute la réglementation intéressant son activité ou les installations concernées.

L’ensemble des services de la convention doit être conforme aux prescriptions des décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous textes subséquents en vigueur au premier jour du mois d’exécution des prestations.

# Article 4. Information sur le lieu de vérification

* Nom et adresse du site concerné
  + Collège Jean Rostand

Route de Lalande

82400 VALENCE D’AGEN

# Article 5. Prix

## 5.1 Modalités d’établissement des prix

Les prix indiqués par les fournisseurs dans leurs offres devront être exprimés en HT et TTC et comprennent :

* La vérification annuelle des extincteurs
* Le prix de chaque extincteur et pièces pouvant être changées
* Les frais de déplacement éventuels

Ils couvrent en outre, tous frais accessoires tels que les frais de constitution de dossiers administratifs, documentations et autres.

## 5.2 Révision des prix

Les prix proposés doivent être fixes sur la période du contrat.

# Article 6. Services annexes

L’offre devra inclure les services suivants :

* Rapport de vérification
* Signature du registre de sécurité
* Une assistance technique fiable
* Un délai d’intervention précis en cas de besoin

# Article 7. Facturation et paiement

Le candidat remettra un modèle de facture unique par lieu de livraison contenant la facture proprement dite et son annexe qui répondront aux exigences prévues au présent cahier des charges.

Les fournitures seront payées après service fait suivant les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues à l’article 8 du CCAG/FCS.

Il sera établi une facture mensuelle, transmise par courrier et qui comportera notamment les mentions légales suivantes :

- Le nom, n° SIRET et l’adresse du créancier

- Les coordonnées SEPA (Numéro BIC et IBAN) de son compte bancaire ou postal

- Le numéro et la date du marché

Le paiement s’effectuera dans les 30 jours par virement suivant la date de réception des factures conformes.